

VAUD • L'extension d'une gravière est contestée par des villageois, des camions passeront sous leurs fenêtres. La querelle met en évidence de curieuses pratiques. Des plans ont été modifiés en catimini

Un groupe d'habitants de Bioley-Orjulaz se retrouve seul à lutter contre la gravière

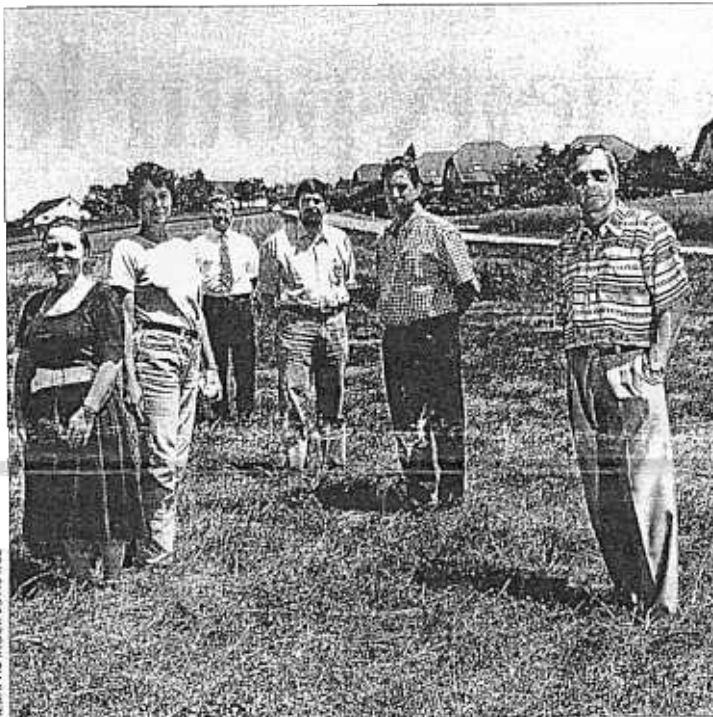
Michel Pont

«C'est comme si le ciel nous était tombé sur la tête.» Une cinquantaine d'habitants de Bioley-Orjulaz vivent depuis 1997 «un cauchemar», alors qu'on leur avait garanti un petit paradis. A la fin des années 80, cette cinquantaine de futurs villageois du Gros-de-Vaud construisent leur mai-

Entre anciens et nouveaux habitants du village, les fronts se durcissent devant la détermination affichée des opposants

son à proximité d'une gravière. Un site exploité à plusieurs centaines de mètres de chez eux et caché par un cordon boisé. Les autorités communales de l'époque, rassurantes, affirment que l'extraction du gravier arrive à son terme. Dix ans plus tard, rien de tel. L'exploitation est toujours en cours. Plus surprenant: lors d'une séance d'information, ils apprennent que le terrain agricole qui sépare leur maison de la gravière va lui aussi se transformer en un gigantesque trou, car une extension est envisagée. Les camions, le bruit, la poussière ne seront plus qu'à quelques petites dizaines de mètres de leurs fenêtres.

Groupés en une association, Le Grain de Sable (AGS), ils viennent de perdre aujourd'hui la première manche de leur combat contre l'extension de la gravière. Le conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud a levé en juin les oppositions et a accordé le permis d'exploitation. Un recours contre cette décision est déjà au Département des institutions et relations extérieures. Ce n'est qu'un



Les opposants à la gravière viennent de perdre une manche: l'Etat a accordé le permis d'exploitation. BIOLEY-ORJULAZ, 24 JUILLET 1996

début. «Nous irons jusqu'au Tribunal fédéral et s'il le faut jusqu'à Strasbourg» expliquent les membres de l'AGS. Une détermination qui n'est pas feinte, tant ces citoyens de Bioley-Orjulaz se sentent victimes d'une profonde injustice. Car l'histoire met en évidence de curieuses pratiques de l'Etat. Si l'extension de la gravière est mentionnée dans le plan directeur des carrières adopté par le Grand Conseil en 1991, elle ne figurait pas dans la mise en consultation préalable de 1990. Entre la fin de cette procédure et l'adoption par le Grand Conseil, l'Etat a modifié son plan. Pour l'avocat mandaté par l'AGS, le projet n'a donc aucune valeur juridique, car il n'a pas été mis à l'enquête. Plus étonnant encore, le Grand Conseil a pris une décision sans disposer de tous les éléments pour trancher. Dans le plan adopté en

1991, l'existence de la zone villas n'est simplement pas mentionnée. Absence de coordination entre les services de l'Etat? Pour les opposants, jamais l'aménagement du territoire n'aurait autorisé la zone villas s'il avait eu connaissance des projets d'extension de la gravière, les deux activités étant incompatibles. Que l'adoption du plan directeur des carrières ait été entachée d'irrégularités n'émeut guère Jean-Claude Mermoud, pour qui «l'examen de ce grief échappe à la compétence du département». C'est «probablement à la suite d'une intervention», écrit-il, pour toute d'explication, que le plan directeur des carrières a été modifié après la consultation.

Les opposants détiennent d'autres cartes dans leur manche. Comme le périmètre de l'extension de la gravière est plus impor-

tant encore que les dispositions votées en 1991, l'Etat doit modifier son plan et obtenir l'aval du Grand Conseil. Or Jean-Claude Mermoud a levé les oppositions sans attendre la décision du parlement, malgré des promesses écrites qu'une décision sur la planification de la gravière n'anticiperait pas la mise à jour du plan directeur. D'autres arguments sont encore avancés, qui touchent à l'hydrogéologie (la gravière est proche d'une décharge qui menace la nappe phréatique), la clause du besoin et les difficultés pratiques d'exploitation. La future gravière empiète sur les terres d'un paysan qui refuse de céder, ce qui obligera les futurs exploitants à slalomer entre ses parcelles.

«Un compromis à la vaudoise»

L'affaire laissera des traces pour la cohésion du village. Les oppositions des nouveaux venus à Bioley-Orjulaz passent mal auprès des familles qui ont vécu là depuis des décennies et qui ne comprennent pas ces citadins qui craignent un afflux de camions et de poussière, alors que la gravière fait partie depuis toujours du paysage communal. Ils relèvent que l'Etat a fait une petite concession en éloignant de 30 mètres le périmètre de l'extension. Entre anciens et nouveaux habitants du village, les fronts se durcissent devant la détermination affichée des opposants. Embarrassé, le syndic affirme comprendre sur le fond la position des opposants, mais déplore la forme. «Ils devraient accepter un compromis à la vaudoise», affirme-t-il, dont il peine à définir le contenu. La municipalité a d'ailleurs refusé l'an dernier de faire paraître dans le journal local un communiqué de l'AGS qui se bornait à informer sur le nombre des oppositions réunies lors de la mise à l'enquête du projet contesté. ■